



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 AVRIL 2019, A 19 HEURES A SAINT MIHIEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sammiellois sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

M. DEMOYEN Michel	M. DENOYELLE Sylvain
Mme KAMPMAN Erna	M. MESOT Régis
M. MOREAU Michel	M. MOUSSA Dominique
M. PALIN Laurent	Mme TONNER Marie-Christine
M. VALLOIRE Jean-François	M. VUILLAUME François
M. HIPPERT Pierre (suppléant avec voix délibérative)	M. KLEIN Joël (suppléant avec voix délibérative)
Mme KONNE Françoise (suppléante sans voix délibérative)	M. RENAUDIN Bernard (suppléant avec voix délibérative)

Etaient excusés :

Mme AUBRY Martine	M. COCHET Xavier
M. COLIN Michel	M. JACQUEMIN Lionel
M. JOYEUX Laurent	M. PLANTEGENET Lionel
M. WEISS Christian	M. PICHAVANT Pascal (suppléant)

Etaient absents :

M. BERNARD Daniel	Mme MARTINET Nathalie
M. ZINGERLE Jean Claude	

Pouvoirs : Mme AUBRY avait donné pouvoir à M. PALIN

Étaient présents également :

Mme BOUC, chargée de mission PETR Coeur de Lorraine,

M. FRIZON, chargé de mission TEPCV

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Intervention de la Présidente du Conseil de Développement du PETR : bilan d'activités 2018
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 18 mars 2019
4. Vote des délibérations :
 - ❖ Délibération n° 2019 / 06 : Vote du budget primitif 2019
 - ❖ Délibération n° 2019/07 : Adhésion à Citoyens et Territoire et l'ANPP année 2019
 - ❖ Délibération n° 2019/08 : Adhésion au CLER année 2019
 - ❖ Délibération n°2019/09 : Validation et signature d'une convention de partenariat avec Saint-Mihiel
 - ❖ Délibération n°2019/10 : Validation et signature d'une convention de partenariat avec la commune de Vigneulles les Hattonchâtel
 - ❖ Délibération n°2019/11 : Conventionnement avec l'Office de Tourisme Cò ur de Lorraine ó année 2019
 - ❖ Délibération n°2019/12 : Groupement de commandes avec le PETR Val de Lorraine relatif au lancement d'une étude sur les outils de transformation agricole
 - ❖ Délibération n°2019/13 : Contrat de Transition Energétique
 - ❖ Délibération n°2019/14 : demande de subvention ó chargé de mission Environnement

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h20.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme KONNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle a acceptées.

2. Intervention de la Présidente du Conseil de Développement du PETR : bilan d'activités 2018

M. DENOYELLE explique que l'intervention est reportée au prochain Conseil Syndical, de sorte que le Conseil de Développement puisse finaliser son rapport sur le lien Emploi et Formation, le travail étant en voie de finalisation.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 18 mars 2019

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 18 mars 2019, qui est adopté à l'unanimité.

3. Vote des délibérations :

❖ Délibération n° 2019 / 06 : Vote du budget primitif 2019

Sont évoqués notamment les points suivants :

- ⇒ La prévision d'une subvention de 3000€ pour CARÉMEUSE, avec qui des partenariats se nouent suite aux Rencontres de l'innovation organisées à Hattonchâtel fin 2018. Une réunion entre les commissions économiques des Communautés de Communes (CC) a été organisée récemment : le réseau souhaite se déployer sur toute la Meuse y compris sur le territoire du PETR et pourrait faciliter l'animation et la mise en réseau des TPE/PME du territoire. M. Demoyen exprime quelques réserves sur le rôle de CARÉMeuse. Mme Tonner demande si l'association pourrait aider sur la question du lien emploi/formation. Mme BOUC indique qu'à minima, cette association participe à la détection des besoins en formation des entreprises, étant membre du réseau mis en place par la Région pour faciliter cette détection. Est convenu de ne pas flécher spécifiquement CARÉMeuse comme destinataire des 3000 € mais prévoir une subvention pour associations.
- ⇒ Des explications sur l'étude transition énergétique et Sciences Po Paris affichée dans le budget sont données : cette étude est une des actions prévues dans le Profil Energétique du territoire. L'idée est d'envoyer des étudiants de Sciences Po Paris sur le terrain, à la rencontre des habitants et acteurs, pour recueillir leurs avis et sensibiliser les énergies renouvelables, en matière de transports et créer du lien entre les actions menées par le PETR et la population. Le cahier des charges de l'étude sera affiné avant la fin de période estivale, de sorte que l'étude puisse se mettre en place de septembre 2019 à juin 2020. Après échanges, il paraît nécessaire de prendre l'avis des habitants sur la transition énergétique, mais également d'aller plus loin, leur demander s'ils seraient intéressés pour participer, être actionnaire de projet éolien/photovoltaïque citoyen. M. Valloire alerte sur l'importance, pour avancer, de ne pas avoir que des avis et poser trop de questions, il faut surtout une vraie sensibilisation sur le sujet. Le coût de l'étude affiché est de 16 000€, mais des recettes, non indiquées dans le budget, seront recherchées. M. DENOYELLE évoque le rôle des collectivités en matière de transition énergétique : l'idée n'est pas tant d'organiser (méthanisation, etc.) que d'accompagner, les initiatives doivent venir du privé.
- ⇒ M. Denoyelle évoque le Contrat de Transition Ecologique (CTE), dispositif qui prend la suite des programmes TEPCV, sans toutefois être sûr qu'il y ait des financements associés. Le dispositif est piloté par le département, en partenariat avec EPCI et PETR.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2019 comme suit :

Budget principal et 2019		
Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses
	828 033.84 €	828 033.84 €
Section d'investissement	Recettes	Dépenses
	144 046.18 €	144 046.18 €
TOTAL	972 080.02 €	972 080.02 €

- d'AUTORISER M. le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la décision précitée et signer tous les documents correspondants.

❖ **Délibération n° 2019/07 : Adhésion à Citoyens et Territoire et l'ANPP année 2019**

Est rappelé qu'en tant que réseau régional des acteurs du développement local, l'association Citoyens et Territoire Grand Est accompagne élus et acteurs du développement local en Lorraine. En tant que réseau national, l'association nationale des Pôles d'Équilibres Territoriaux et des Pays (ANPP) a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de SOLLICITER l'adhésion à Citoyens et Territoires Grand Est et l'ANPP ;
- de REGLER la cotisation pour l'année 2019 ;
- d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

❖ **Délibération n° 2019/08 : Adhésion au CLER année 2019**

Est rappelé que le CLER permet la mise en réseau des acteurs oeuvrant en faveur de la transition énergétique, et est un appui pour les lobbyings pouvant être exercé auprès du ministère. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de SOLLICITER l'adhésion à l'association CLER ;
- de REGLER la cotisation pour l'année 2019 ;
- d'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

❖ **Délibération n°2019/09 : Validation et signature d'une convention de partenariat avec Saint-Mihiel**

La commune de Saint Mihiel souhaiterait mener une action d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur son périmètre, en 2019, et bénéficier du programme TEPCV du PETR pouvant financer ce type d'action, puisqu'il reste des fonds disponibles. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE CONCLURE avec la commune de Saint Mihiel une convention de partenariat, ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre commune et PETR lors de la mise en œuvre d'une action d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur la commune de Saint Mihiel,
- DE REALISER l'action d'éducation et de sensibilisation à l'environnement susmentionnée
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce partenariat, nécessaire à la mise en œuvre de l'action susmentionnée et/ou nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n°2019/10 : Validation et signature d'une convention de partenariat avec la commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel**

La commune de Vigneulles a un projet de plantations de nouvelles essences forestières (méridionales) pour la Région Grand Est, résistant aux chenilles processionnaires (sans effet répulsif, mais qui ne les attirent pas) et souhaiterait bénéficier du programme TEPCV du PETR pouvant financer ce type d'action. Est convenu que M. Frizon mettra en place un groupe de travail avec ONF, INRA, communes sur la question, au regard du manque de coordination actuelle sur cette thématique. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE CONCLURE avec la commune de Vigneulles les Hattonchâtel une convention de partenariat, ayant pour objet de préciser les modalités de partenariat entre commune et PETR lors de la mise en œuvre d'une action de lutte contre les chenilles processionnaires sur la commune de Vigneulles les Hattonchâtel,
- DE REALISER l'action de lutte contre les chenilles processionnaires conformément à l'action 10 du programme TEPCV et au cadre de la convention de partenariat susmentionnée,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce partenariat, nécessaire à la mise en œuvre de l'action susmentionnée et/ou nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n°2019/11 : Conventonnement avec l'Office de Tourisme Cò ur de Lorraine ó année 2019**

M. Denoyelle rappelle la situation tendue de l'Office de Tourisme (OT), et la capacité du PETR à lui verser une subvention exceptionnelle lui permettant d'équilibrer son fonctionnement cette année. Un dialogue doit être si possible trouvé entre l'OT et la CC Mad et Moselle pour rétablir si possible certains financements à la carte pour cette CC. Est rappelé également que dans le cadre de la démarche ARADEL, expérimentation menée sur le Territoire de Madine, un travail sur la commercialisation d'un panier de biens et services autour des thématiques identitaires Eau Air Paysage est mené, qui se fait en parallèle et ne doit pas faire doublon avec l'étude actuellement en cours de l'OT sur la commercialisation. Mme Bouc suggère par ailleurs à l'OT de se doter d'indicateurs de réalisation et de résultat dans sa convention d'objectifs, ce qui lui faciliterait peut être les négociations budgétaires. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De VALIDER l'octroi, en 2019, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €, à l'Office de Tourisme Cò ur de Lorraine, lui permettant d'assurer les missions et objectifs qui lui sont confiées,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours,
- De VALIDER la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme Cò ur de Lorraine pour l'année 2019 annexée à la présente délibération, et décrivant les modalités de partenariat et d'attribution de la subvention susmentionnée,
- D'AUTORISER M. Le Président à signer la convention d'objectifs susmentionnée et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Délibération n°2019/12 : Groupement de commandes avec le PETR Val de Lorraine relatif au lancement d'une étude sur les outils de transformation agricole**

Dans le cadre de l'expérimentation menée sur le Territoire de Madine en 2018/2019, les PETR Cò ur de Lorraine et Val de Lorraine souhaitent s'associer pour réaliser une étude préalable à la mutualisation et au développement d'outils de transformation des produits agricoles. En effet, il manque des outils de transformation sur le territoire, notamment pour les compotes, soupes, ateliers de découpe, volaille (ESAT de Lachaussée arrêtant son activité), abattoir. L'étude doit permettre

- ⇒ de disposer d'un diagnostic quantifiant les besoins des agriculteurs en outils, en lien avec les volumes agricoles produits, par filières et débouchés, et les outils déjà existants
- ⇒ de faire émerger des porteurs de projets
- ⇒ d'accompagner ces porteurs de projets.

Différentes tranches conditionnelles sont prévues. Le PETR Val de Lorraine se propose d'être le porteur de l'étude. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De VALIDER, sur le principe, l'engagement du PETR Cò ur de Lorraine dans un partenariat avec le PETR Val de Lorraine, pour la réalisation d'une étude préalable à la mutualisation et au développement d'outils de transformation des produits agricoles issus du territoire des PETR Cò ur et Val de Lorraine et d'APPROUVER le lancement du marché de ladite étude par le PETR Val de LORRAINE
- De CONCLURE avec le PETR Val de Lorraine une convention de partenariat, ayant pour objet de fixer les modalités techniques et financières du partenariat institué entre les 2 territoires susmentionnés
- De S'ENGAGER à cofinancer cette étude, pour un montant HT calculé selon la formule suivante, qui sera inscrite dans la convention de partenariat : (montant réel de l'étude (défini après appel d'offres et sélection du prestataire) + subvention LEADER prévisionnelle demandée par le PETR Val de Lorraine) /2
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, et d'AUTORISER M. Le Président à entreprendre toutes démarches administratives techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération

❖ **Délibération n°2019/13 : Contrat de Transition Energétique**

Les contrats de transition écologique (CTE) sont une démarche innovante pour accompagner et soutenir la transformation écologique des territoires, qui prennent la suite du dispositif TEPCV (sans avoir, actuellement, de financements dédiés). L'idée est qu'une structure porte la candidature au CTE, mais que toutes les structures qui ont des projets participent à la mise en œuvre du CTE et assistent aux instances de suivi. Dans une candidature au CTE, le PETR peut valoriser les plans d'actions résultant des études menées grâce au programme TEPCV, et les projets des CC concourant à la transition énergétique. Actuellement, les CC Côtes de Meuse-Woëvre et Territoire de Fresnes en Woëvre souhaitent inscrire des projets dans la candidature, les CC Sammiellois et de l'Aire à l'Argonne peuvent revenir vers M. Frizon si elles ont également des projets pouvant s'inscrire dans le CTE. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER, au nom de notre territoire, en matière de transition écologique, et en complète solidarité avec les communes et les EPCI meusiens :
 - DE S'ENGAGER dans la démarche de Contrat de Transition Ecologique,
 - D'AUTORISER le Département de la Meuse à être coordinateur de la démarche de CTE,
 - D'AUTORISER le Département de la Meuse à déposer, auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire, un dossier de candidature commun au nom de l'ensemble des partenaires engagés dans la démarche de CTE,
 - DE PARTICIPER au comité partenarial, en charge du projet.

❖ **Délibération n°2019/14 : demande de subvention + chargé de mission Environnement**

En vertu de dispositif ADEME régional, le poste actuel de chargé de mission TEPCV pourrait potentiellement, en cas de repositionnement en poste de chargé de mission développement durable, être cofinancé partiellement par une subvention de l'ADEME Grand Est. Le Conseil Syndical n'est pas appelé à se positionner ce jour sur le renouvellement, mais sur le fait de solliciter une subvention facilitant un tel renouvellement. Les missions qui pourraient être confiées au chargé de mission seraient principalement en lien avec la transition énergétique et les circuits courts, avec en annexes des missions liées à la santé-environnement (CLS) et la mobilité, en lien avec les missions de la chargée de mission PETR. Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de VALIDER la transformation du poste de chargé de mission Territoire à Energie Positive en poste de chargé de mission Développement durable/Environnement, à compter du 17 octobre 2019, sous réserve de l'obtention de financements de l'ADEME Grand Est,
- de DEPOSER un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME Grand Est pour le financement du poste de chargé de mission susmentionné à partir d'octobre 2019, et SOLLICITER la subvention maximale,
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Aucun point supplémentaire n'étant abordé, la séance est levée à 21 h 15.